

GUIDE
AIDES AUX DÉPARTS EN
SÉJOURS SCOLAIRES
SPECIAL COLLEGES & LYCEES

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Un guide pour tous les professeurs :
ceux qui rêvent d'organiser leur premier
séjour scolaire, comme ceux qui
emmènent leurs élèves chaque année.

Retrouvez les principales aides financières
pour concrétiser votre projet de séjour
scolaire en Savoie ou en Haute-Savoie.

Un guide édité par

LA Montagne des Juniors est l'association de référence pour les séjours de mineurs en groupe en Savoie et en Haute-Savoie. Depuis plus de 25 ans, nous accompagnons gratuitement les professeurs dans l'organisation de leurs séjours scolaires, mais aussi les organisateurs de colonies de vacances, de sorties à la journée et d'activités ponctuelles. Grâce à notre réseau de centres de vacances et de partenaires locaux, **nous facilitons la mise en œuvre de projets éducatifs sur notre territoire.** À travers ce guide, nous avons réuni les principales aides financières pour vous aider à concrétiser votre séjour et permettre à toujours plus de jeunes de découvrir la montagne à travers des expériences éducatives, sportives et humaines.

Notre mission : faciliter le départ des jeunes en séjour collectif en Savoie et en Haute-Savoie, en accompagnant gratuitement les organisateurs à chaque étape de leur projet.

Faire partir une classe en séjour scolaire, c'est offrir bien plus qu'un voyage. C'est permettre aux élèves d'apprendre autrement, de découvrir un territoire, de gagner en autonomie, de renforcer la cohésion du groupe et de vivre une expérience qui les marquera durablement.

Mais entre l'envie de partir et le départ, une question revient souvent : **comment financer le projet ?** Trouver le bon équilibre entre le budget de l'établissement, les aides existantes et la participation des familles peut rapidement devenir un véritable casse-tête.

Bonne nouvelle : de nombreux dispositifs de financement existent, à l'échelle nationale comme locale. Encore faut-il savoir où les trouver... et lesquels correspondent à votre projet.

C'est tout l'objectif de ce guide. Vous y retrouverez les principales aides financières mobilisables pour organiser un séjour scolaire en Savoie ou en Haute-Savoie.

SOMMAIRE

LES AIDES NATIONALES

page 5

LES AIDES EN HAUTE-SAVOIE

page 6

LES AIDES EN SAVOIE

page 8

AUTRES AIDES & FINANCEMENT

page 11



LES AIDES NATIONALES

Collèges
Lycées

"Ma classe en voyage"

"Ma classe en voyage" est un dispositif d'aide au départ en classes de découvertes, proposé par "Jeunesse au Plein Air" (JPA) en collaboration avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et "Enfance et Montagne". Les établissements scolaires peuvent soumettre leur demande à JPA, sous réserve de respecter certains critères d'éligibilité.

Les critères d'éligibilité

- La durée du séjour est de minimum 4 nuitées
Une dérogation possible (1 à 3 nuitées) pour les classes ayant au moins un élève en situation de handicap
- Le séjour doit se dérouler dans l'Union Européenne.
- L'enfant doit avoir entre 3 et 18 ans pendant le séjour.
- Un cofinancement est obligatoire (CAF, commune, ...).
- Les quotients familiaux sont demandés lorsque l'école n'est pas située en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) ou dans une commune de moins de 2 000 habitants.

Quand faire la demande d'aide ?

- Au plus tôt 3 mois avant le départ
- Au plus tard 1 mois avant le départ

€ Le montant est variable (en fonction du nombre d'élèves dont les parents possèdent un quotient familial inférieur à 900) : de 115 à 1 200€ par classe.



Cette aide n'est pas cumulable avec l'aide "Enfance et Montagne".

Etapas de la demande

1 - Création d'un compte sur la plate-forme de Jeunesse au Plein Air : [Plate-forme Ma classe en voyage](#)

L'enseignant.e doit transmettre les justificatifs suivants :

- ☒ Attestation de paiement CAF des parents
- ☒ Dernier avis d'imposition à demander aux parents
- ☒ Attestation AME (Aide Médicale d'Etat) ou attestation sur l'honneur du chef.fe d'établissement
- ☒ Automatisation d'une consultation des SIG ville sur l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) - cartographie QPV
- ☒ Attestation MDPH ou MDA (pour les enfants en situation de handicap)
- ☒ Attestation de la commune à fournir indiquant que le commune compte moins de 2 000 habitants.

2 - L'instruction du dossier par Jeunesse au Plein Air est d'environ 15 jours.

3 - Attribution des fonds.

EN SAVOIR PLUS

Jeunesse au Plein Air

01 44 95 81 28

classe.voyage@jpa.asso.fr

<https://jpa.asso.fr/classe-de-decouvertes-ma->



LE CONSEIL DE LA MONTAGNE DES JUNIORS

Cette aide est particulièrement intéressante pour les établissements situés en REP, en QPV, en zone rurale ou accueillant un nombre important de familles aux revenus modestes. Pensez à anticiper votre demande : plusieurs justificatifs (quotients familiaux, attestations, cofinancement...) sont nécessaires à la constitution du dossier.

Dispositif "Soutien aux initiatives Educatives Locales" (SIEL)

Le dispositif SIEL accompagne les collèges de Haute-Savoie dans la mise en œuvre de projets éducatifs en lien avec les apprentissages des élèves. Les voyages scolaires peuvent être soutenus lorsqu'ils s'inscrivent dans une démarche pédagogique autour de thématiques comme la découverte de l'environnement, les activités sportives de pleine nature, la citoyenneté, la culture ou l'orientation professionnelle.

Les critères d'éligibilité

- Être un collège public ou privé de Haute-Savoie.
- Construire un projet pédagogique en lien avec les thématiques proposées par le dispositif :
 - voyage linguistique
 - environnement
 - citoyenneté
- Le projet doit concerner au minimum deux classes participantes

Quand faire la demande d'aide ?

- Les demandes sont à anticiper : la campagne de dépôt est annuelle et concerne les projets de l'année scolaire suivante.
- Pour l'année scolaire 2026-2027, les dossiers étaient à déposer entre le 6 mai et le 10 juin 2026.

€ Le montant alloué dépend de l'enveloppe forfaitaire des projets "hors culture".

- Pour les voyages vers le Morbihan : 100€ / élève
- Pour les voyages vers la Vallée d'Aoste : 50€ / élève

Etapas de la demande

- 1 - L'enseignant.e conçoit le projet
 - coordonne les prestataires
 - prépare le budget
 - prépare la description du séjour et du projet
- 2 - Le directeur d'établissement
 - valide le projet
 - saisi le projet sur la plateforme
- 3 - Le secrétaire général / le comptable
 - télécharge et complète le tableau-bilan
 - dépose sur la plateforme la bilan complété et signé

EN SAVOIR PLUS

Conseil départemental de la
Haute-Savoie
04 50 33 50 11
dej-jeunesse@haute-savoie.fr

**haute
savoie**
le Département

LE CONSEIL DE LA MONTAGNE DES JUNIORS

Anticipez ! Le SIEL fonctionne sur une campagne annuelle : il est important d'intégrer cette demande dès la construction du projet de séjour, avant de fixer définitivement le budget. Pour maximiser vos chances, pensez à valoriser les objectifs pédagogiques du voyage et les liens avec les programmes scolaires.



Collégiens en refuge (dans le cadre du SIEL)

Ce dispositif offre aux collégiens la possibilité de vivre une expérience unique, en découvrant la vie dans un refuge de montagne, à l'occasion d'une journée ou d'un séjour de deux jours avec une nuitée sur place.

Les critères d'éligibilité

- Classe de 6ème (ULIS et SEGPA compris)
- 2 options : en séjour avec 1 nuit en refuge OU à la journée avec visite d'un refuge et repas sur place
- Période : septembre, octobre, novembre ou printemps
- Intervention du gardien du refuge auprès des élèves

Quand faire la demande d'aide ?

- Les demandes sont à anticiper : la campagne de dépôt est annuelle et concerne les projets de l'année scolaire suivante.
- Pour l'année scolaire 2026-2027, les dossiers étaient à déposer entre le 6 mai et le 10 juin 2026.

€ Le montant alloué dépend de l'enveloppe forfaitaire des projets "hors culture".
Dépenses éligibles : accompagnateur en montagne + transport

Etapas de la demande

- 1 - L'enseignant.e conçoit le projet
 - prend contact avec le refuge (qui doit avoir l'accord des services de la DSDEN74)
 - fourni l'itinéraire choisi
 - prépare le budget
 - prépare la description du séjour et du projet
- 2 - Le directeur d'établissement
 - valide le projet
 - saisi le projet sur la plateforme
- 3 - Le secrétaire général / le comptable
 - télécharge et complète le tableau-bilan
 - dépose sur la plateforme la bilan complété et signé

EN SAVOIR PLUS

Conseil départemental de la
Haute-Savoie
04 50 33 50 11
dej-jeunesse@haute-savoie.fr

**haute
savoie**
le Département



SAVOIE : AIDES DEPARTEMENTALES

Collèges

Aide aux séjours scolaires de l'ASCD

L'aide aux classes de découvertes portée par le Conseil départemental de la Savoie est calculée selon le quotient familial des parents des élèves. La gestion des dossiers et l'attribution sont gérées par l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD). Les professeurs centralisent les informations (quotients familiaux) afin de compléter le document depuis l'ASCD.

Les critères d'éligibilité

- Départ de 2 classes/40 élèves minimum
- La durée du séjour est de 5 jours avec 4 nuitée minimum pour un trajet école-centre de moins de 3h
- L'ASCD encourage tous les établissements scolaires à être hébergés dans des centres agréés.

Etapes de la demande

- 1 - Prise de contact avec l'ASCD
- 2 - Validation du respect des critères d'attribution
- 3 - Recueil des quotients familiaux de chaque élève
- 4 - Saisie de liste nominative
- 5 - Attribution des fonds du séjours sur présentation des justificatifs obligatoires.

Quand faire la demande d'aide ?

- Prendre contact avec l'ASCD dès l'origine du projet

€ Pour les collèges savoyard qui partent en Savoie : jusqu'à 21,20€/jour et par enfant. Et jusqu'à 16,90€/jour et par enfant pour un séjour HORS Savoie.

EN SAVOIR PLUS

ASCD

04 79 69 26 58

07 78 52 30 80

contact@ascd73.fr

<https://www.ascd73.fr>



Aide "Coup de pouce"

Dans le cadre du "Plan de Relance des classes de Découvertes" l'aide "Coup de Pouce" est une aide attribuée par le Conseil départemental de la Savoie et gérée par l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD).

Quand faire la demande d'aide ?

- Prendre contact avec l'ASCD dès l'origine du projet

€ 100€ par jour et par classe

EN SAVOIR PLUS

ASCD

04 79 69 26 58

07 78 52 30 80

contact@ascd73.fr

<https://www.ascd73.fr>



LE CONSEIL DE LA MONTAGNE DES JUNIORS

L'ASCD propose également **une aide pour les courts séjours (1 à 3 nuitées) en Savoie et Haute-Savoie** selon les mêmes modalités que l'aide aux séjours scolaires. N'hésitez pas à les contacter pour vérifier si vous êtes éligible !

Dispositif "Plan Sport"

Si votre séjour s'articule autour des thématiques du Plan Sport, vous pouvez bénéficier de ces aides dans la cadre d'un séjour scolaire.

Les critères d'éligibilité

- **Le plan Ski Alpin**
 - Priorité aux classes de 5ème et par dérogation les classes de 4ème
 - Cycle d'EPS de 3 jours ou 5 demi-journées soit 10h au total
 - Temps de sensibilisation à la sécurité en montagne
- **Le plan Ski Nordique**
 - Priorité aux classes de 6ème et 5ème
 - Cycle d'EPS de 10h au total
- **Le plan Nautique**
 - 1 seule journée : 1/2 journée de pratique de l'aviron, voile ou kayak et 1/2 journée de sensibilisation à l'environnement (dispensée par l'enseignant.e ou par une association de protection de la nature sur le département)
 - Accessible à l'ensemble des collégiens qui n'ont pas eu la possibilité de pratiquer des activités nautiques.
- **Le plan Montagne**
 - Dédié uniquement aux classes de 6ème
 - Sortie de 2 jours avec une nuitée en refuge. La liste est disponible auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Savoie (DSDEN)
 - Avoir un projet pédagogique de découverte de la faune, de la flore, du pastoralisme,...
- **Le plan Course d'Orientation**
 - Tout au long de l'année
 - Ouvert à tous les niveaux scolaires.

Etapas de la demande

- 1 - Prise de contact avec le Département de la Savoie
- 2 - Ouverture des plans via la plate-forme dédiée "Plans sports" sur le site du Département de la Savoie
- 3 - Validation par le collège de la participation ou non au dispositif
- 4 - Elaboration d'un bilan après la réalisation de l'activité

Quand faire la demande d'aide ?

- Les plans "Ski Alpin" et "Ski Nordique" sont lancés début octobre jusqu'à mi-novembre.
- Les plans "Montagne" et "Nautique" sont lancés début mars avec une fin d'inscription fin mai/début juin.
- Le Plan "Course d'orientation" est ouvert toute l'année

€ Le plan Ski Alpin, Ski Nordique et Course d'Orientation sont pris en compte dans le cadre du budget EPS.

Le plan Nautique et le plan Montagne font l'objet d'une subvention du Département.

EN SAVOIR PLUS

Direction des politiques territoriales - Service Sports et Jeunesse - Sylvie HEREAU
04 79 70 63 18
sylvie.hereau@savoie.fr





AUTRES AIDES ET FINANCEMENTS

Collèges
Lycées

“Trousse à projets”

Si votre séjour s'articule autour des thématiques du Plan Sport, vous pouvez bénéficier de ces aides dans la cadre d'un séjour scolaire.

Les critères d'éligibilité

Une grande variété de projets sont éligibles, voici les thématiques principales :

- les sorties ou séjours avec nuitées
- la création d'outils pédagogiques
- l'expérience internationale
- les pratiques artistiques ou scientifiques

Quand faire la demande d'aide ?

Minimum 2 à 3 mois avant le départ, pour avoir le temps de collecter les fonds.

€ Le montant est variable en fonction de la demande. En général, les projets collectent environ 1 500€

Etapas de la demande

- 1 - Création d'un espace personnel sur la Plate-forme "Trousse à projets"
- 2 - Remplissage d'un formulaire en ligne avec la définition des objectifs financiers et le projet détaillé
- 3 - Proposition du projet sur la plate-forme
- 4 - Préparation de la collecte avec l'équipe de la plate-forme
- 5 - Autorisation de publication par le chef.fe d'établissement et activation du compte gestionnaire
- 6 - Lancement et animation de la collecte
- 7 - Fin de la collecte
- 8 - Autorisation du déblocage des fonds par le chef.fe d'établissement
- 9 - Versement des fonds et réalisation du projet.

EN SAVOIR PLUS

La Trousse à Projets

contact@trousseaprojets.fr
trousseaprojets.fr



LE CONSEIL DE LA MONTAGNE DES JUNIORS

AUTRES AIDES DÉPARTEMENTALES (HORS SAVOIE ET HAUTE-SAVOIE), RÉGIONALES ET AUTRES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités de votre territoire peuvent potentiellement participer aux financements des séjours scolaires. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à les contacter ou à prendre contact avec votre académie.

AIDE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Les APE peuvent organiser des événements, des ventes et des collectes de fonds pour financer une partie du budget de votre séjour scolaire

COLLECTE DE FONDS PAR L'ÉTABLISSEMENT

- Ventes diverses :
 - Le professeur ou le collègue/lycée prend contact avec un fournisseur de gâteaux, chocolats, fleurs, agrumes, etc., afin de créer un partenariat. Chaque élève reçoit un prospectus contenant un bon de commande. Les enfants peuvent vendre ces produits à leur entourage (familles, amis, etc.). Une partie des bénéfices est reversée à l'école pour contribuer à l'organisation de leur séjour.
 - Vente de part de gâteaux lors de divers événements : sorties d'école, marchés de Noël,...
- Organisation d'événements : soirée loto ou autres : une partie des fonds est reversée pour le séjour.



UN PROJET DE SÉJOUR OU UNE SORTIE JOURNÉE ?

Contactez notre équipe pour trouver le séjour idéal et recevoir des devis personnalisés selon vos attentes.

contact@lamdj.com

04 50 45 69 54

la-montagne-des-juniors.com

DÉCOUVREZ NOS OUTILS PÉDAGOGIQUES

Des fiches pédagogiques sur le milieu montagnard, un livret à compléter partout pendant le séjour, un CD-ROM pour travailler en classe, tous nos outils sont sur la-montagne-des-juniors.com !

UN PROJET FLOU ? EN QUÊTE D'UN SÉJOUR SCOLAIRE ?

Parcourez notre brochure "Séjours scolaires - spécial collège et lycées" pour trouver le séjour idéal pour votre classe. Sciences, histoire, sport, tous nos séjours sont adaptés aux programmes scolaires.


LA Montagne
des *Juniors*
Ressources • Réseau • Classes & Colos

LA Montagne des Juniors est soutenue par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, le Conseil Départemental de la Savoie et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes.


**haute
savoie**
le Département


SAVOIE
LE DÉPARTEMENT

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes